

SOCIÉTÉ • BANLIEUES

Une proposition de loi veut faire de la médiation sociale un « métier à part entière »

Le texte, porté par le député Renaissance de l'Hérault Patrick Vignal, a été adopté en première lecture à l'Assemblée nationale, lundi 29 janvier. L'objectif est notamment d'offrir aux médiateurs sociaux la « pleine reconnaissance des pouvoirs publics » et de garantir la qualité de leur formation.

Par Louise Couvelaire

Publié aujourd'hui à 06h28, modifié à 08h55 • Lecture 2 min.

Article réservé aux abonnés

Ils sont 12 000 en France, et n'ont pourtant ni statut officiel ni mission clairement définie. Les médiateurs sociaux sont des personnes relais au sein des quartiers populaires, chargées aussi bien d'accompagner les publics en difficulté dans leurs démarches d'accès au droit que de prévenir d'éventuels soucis d'incivilité – ou d'y remédier – dans les domaines de l'habitat, des transports, de la santé, de l'éducation, de l'accès aux services publics et de la tranquillité publique.

Un champ d'action à la fois vaste et flou. C'est aux médiateurs sociaux que nombre d'élus font appel également lorsqu'il s'agit d'apaiser des tensions au sein de leur territoire. Des fonctions héritées de celles des « grands frères », exercées sous diverses dénominations : médiateurs sociaux, médiateurs socioculturels, adultes relais, correspondants de nuit...

Lire aussi | [A Bonneuil-sur-Marne, dans la mécanique de la politique de la ville](#)



Afin de leur offrir la « pleine reconnaissance des pouvoirs publics et des autres travailleurs sociaux », de « renforcer la présence humaine sur le terrain », de garantir la qualité de leur formation et de rendre plus lisibles leurs domaines d'intervention et les structures professionnelles dont ils dépendent, une proposition de loi a été votée en première lecture à l'Assemblée nationale, lundi 29 janvier.

Un « maillon essentiel »

Déposée en mai 2023, cette proposition de loi est portée par le député (Renaissance) de l'Hérault Patrick Vignal, à l'initiative d'un rapport remis à Matignon sur le sujet en mars 2022, dans lequel il formulait dix-huit propositions pour promouvoir et valoriser la médiation sociale. Aujourd'hui, seule une norme Afnor, homologuée en 2021, régit l'exercice du métier, alors qu'ils sont un « maillon essentiel pour la reconstitution du lien social et de la cohésion nationale », selon l'écu, qui souhaite la création de quatre écoles de formation aux métiers de la tranquillité publique et des médiations.

Lire aussi la tribune : [Emeutes urbaines : « Il est temps que les pouvoirs publics reconnaissent et renforcent l'action d'intégration des intervenants sociaux »](#)



« La société a besoin de tiers qui peuvent apaiser les choses, on ne règle pas tout avec la police et la justice », martèle-t-il. Il souhaite la création de 7 000 postes de médiateur supplémentaires, dont 1 100 médiateurs scolaires, dans les trois prochaines années.

Trois mois après les émeutes qui ont secoué la France, 500 élus et travailleurs sociaux demandaient, dans une tribune au Monde, la reconnaissance de la médiation sociale « comme un métier à part entière ». Au fil des crises, les médiateurs sociaux « n'ont jamais quitté le terrain, arpentant les rues afin de poursuivre un dialogue permanent avec les populations inquiètes de leur situation et de leur devenir », plaidaient-ils dans ce texte.

« Création et réparation du lien social »

Un mois plus tard, le 26 octobre 2023, lors de la présentation des mesures post-émeutes du gouvernement, la première ministre Elisabeth Borne affirmait à son tour sa volonté d'augmenter la présence humaine dans l'espace public. « *Il faut accroître la présence d'adultes qui peuvent être des repères et des référents dans les quartiers, déclarait-elle. En lien avec les élus et les associations, nous voulons renforcer la médiation sociale. Nous partageons notamment la volonté de professionnaliser les parcours et de mieux former.* »

Lire aussi : [Médiateurs à l'école : « Un métier qui doit s'inscrire dans la durée »](#)



L'exposé des motifs de la loi évoque la « *dégradation du lien social* » qui « *se manifeste dans nos territoires par la persistance d'un niveau élevé de délinquance, un accroissement des incivilités et des conflits de voisinage* ». Il s'agit donc de définir le métier dans le code de l'action sociale et des familles : « *La médiation sociale est un processus de création et de réparation du lien social, ainsi que de règlement des situations conflictuelles de la vie quotidienne. Elle participe à la régulation des tensions et à la prévention des comportements incivils, notamment dans les espaces publics ou collectifs* », prévoit l'article 1. La lutte contre la délinquance et l'exclusion figurent également parmi les champs d'intervention.

Cours en ligne, cours du soir, ateliers : développez vos compétences

[Découvrir](#)

Le texte, voté à l'unanimité en commission des affaires sociales de l'Assemblée nationale le 25 janvier, l'a été de nouveau en séance plénière ce lundi. Le Sénat devrait l'examiner rapidement.

Louise Couvelaire

Le Monde Ateliers

[Découvrir](#)

Cours du soir

Immersion dans l'économie du crime

Cours du soir

Comment regarder un tableau

Cours en ligne

De Maria à Diva, l'Opéra à travers la Callas

[Voir plus](#)